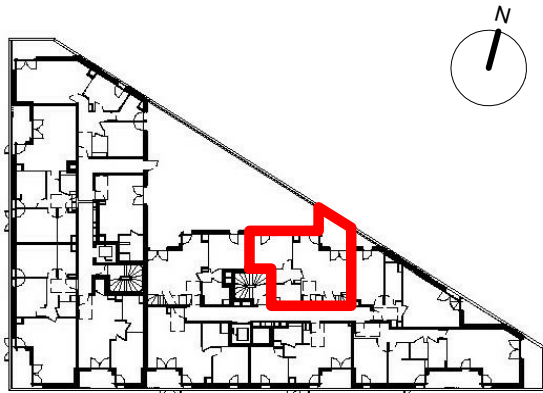




Massy Les Franciades - ILOT 2

PLAN DE VENTE



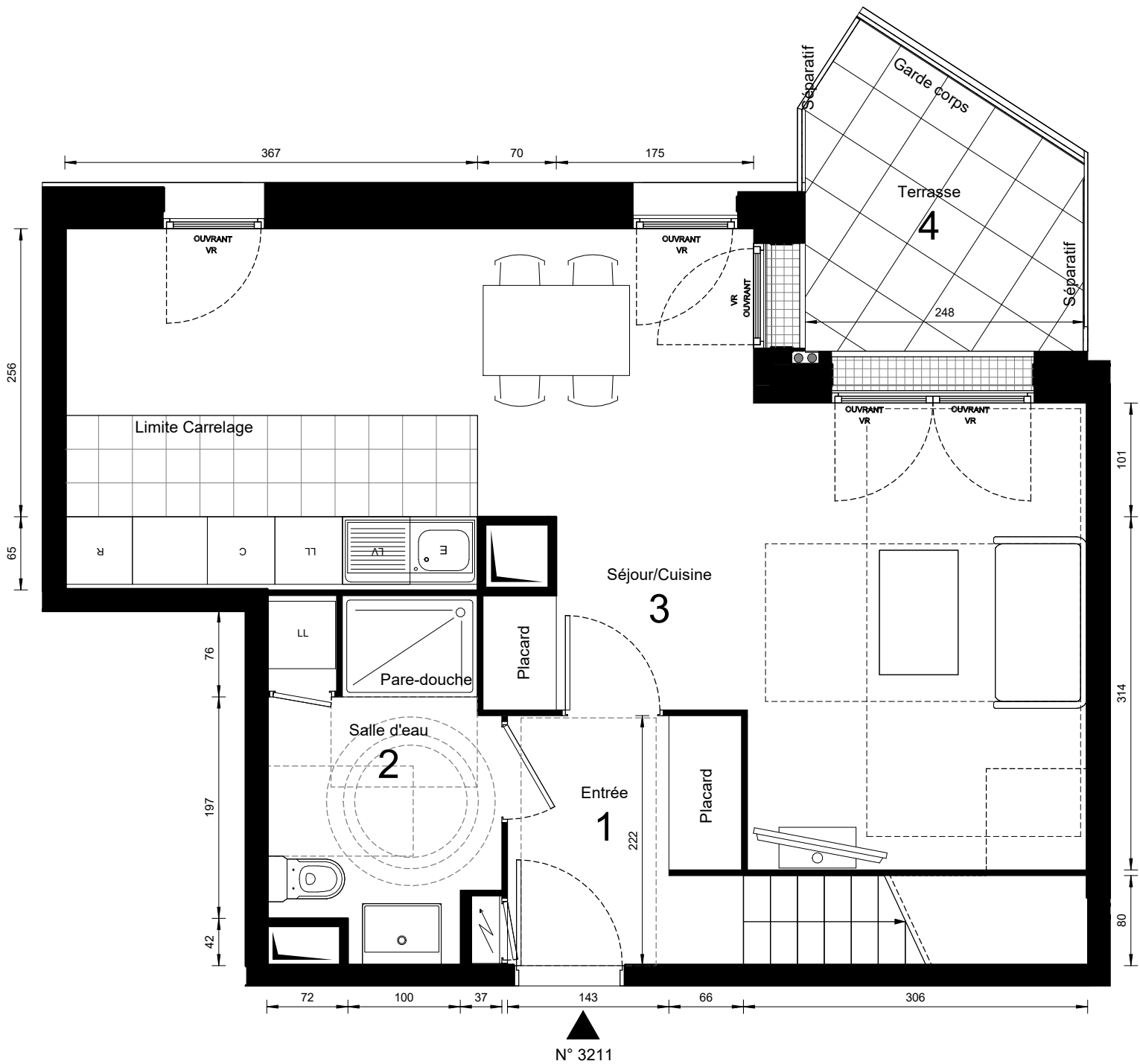
R+1

4 PIECES DUPLEX

BATIMENT	ETAGE	N° LGT
3	R+1	3211 bas

1	4.6
2	6.04
3	34.09
5	6.17
6	5.05
7	12.69
8	9.73
9	10.17
SURFACE TOTALE HABITABLE	88.54
4	6.14
10	3.38
SURFACE TOTALE ANNEXES	9.52
SURFACE TOTALE PRIVATIVE	98.06

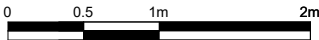
ARCHITECTE : TOM DARMON ARCHITECTURE
08/03/2024



LEGENDE

F	Fenêtre		Tableau du logement + Tableau de communication
Fixe	Fenêtre Fixe		
PF	Porte-Fenêtre		
VP	Persienne		
VR	Volet Roulant		
VB	Volet Battant		
ST	Store Intérieur		
PL	Placard		
R	Emplacement réfrigérateur		
C	Emplacement cuisson		
LL	Emplacement lave-linge		
LV	Emplacement lave-vaisselle		
		BEC	Ballon d'eau chaude

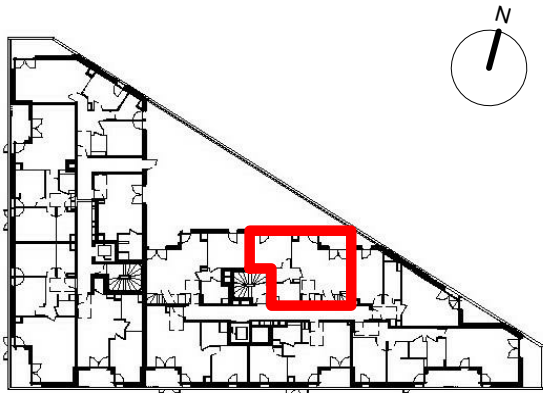
Le mobilier et l'électroménager ne sont pas fournis. La SCI se réserve la possibilité d'apporter des modifications de dimensions libres et d'équipements, en fonction des contraintes techniques de construction. Les retombées, soffites, faux-plafonds, et canalisations ne sont pas tous représentés, l'aménagement des espaces verts est donné à titre indicatif, la SCI se réserve la possibilité d'y apporter des modifications (escaliers, différences de niveaux)
Les différences maximales de niveaux entre logement et annexe privative sont de 2cm pour les balcons et loggias et de 25cm pour les terrasses.





Massy Les Franciades - ILOT 2

PLAN DE VENTE



R+2

4 PIECES DUPLEX

BATIMENT	ETAGE	N° LGT
3	R+2	3211 haut

1	4.6
2	6.04
3	34.09
5	6.17
6	5.05
7	12.69
8	9.73
9	10.17
SURFACE TOTALE HABITABLE	88.54
4	6.14
10	3.38
SURFACE TOTALE ANNEXES	9.52
SURFACE TOTALE PRIVATIVE	98.06

ARCHITECTE : TOM DARMON ARCHITECTURE
08/03/2024



LEGENDE

F	Fenêtre		Tableau du logement + Tableau de communication
Fixe	Fenêtre Fixe		
PF	Porte-Fenêtre		
VP	Persienne		
VR	Volet Roulant		
VB	Volet Battant		
ST	Store Intérieur		
PL	Placard		
R	Emplacement réfrigérateur		
C	Emplacement cuisson		
LL	Emplacement lave-linge		
LV	Emplacement lave-vaisselle		
		BEC	Ballon d'eau chaude

Le mobilier et l'electroménager ne sont pas fournis. La SCI se réserve la possibilité d'apporter des modifications de dimensions libres et d'équipements, en fonction des contraintes techniques de construction. Les retombées, soffites, faux-plafonds, et canalisations ne sont pas tous représentés, l'aménagement des espaces verts est donné à titre indicatif, la SCI se réserve la possibilité d'y apporter des modifications (escaliers,différences de niveaux)
Les différences maximales de niveaux entre logement et annexe privative sont de 2cm pour les balcons et loggias et de 25cm pour les terrasses.

